



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA VILLE DE
VINCENNES ET KARINE GUICHARD POUR
L'ORGANISATION DE DEUX ATELIERS YOGA
ZEN**

**DÉCISION N° DM-26-079
EN DATE DU 16 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par Madame Karine Guichard, représentante de la société Yoga Zen située 1 rue du Pont 94220 Charenton, d'animer à titre gratuit, deux ateliers de yoga zen pour deux groupes de 12 personnes, le mardi 10 février 2026 de 14h30 à 15h15 et de 15h30 à 16h15, à destination des seniors vincennois dans le cadre de « la semaine Zen »;

D É C I D E

DE SIGNER une convention, avec Mme Karine Guichard, représentante de la société Yoga zen située 1 rue du Pont 94220 Charenton, pour animer à titre gratuit, deux ateliers de yoga zen pour deux groupes de 12 personnes, le mardi 10 février 2026 de 14h30 à 15h15 et de 15h30 à 16h15, à destination des seniors vincennois dans le cadre de « la semaine Zen »;

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT